

# TROPHEE LIMOUSIN UFOLEP 2026



**ufolep**  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
CREUSE

# RÉGLEMENT DU TROPHÉE MX UFOLEP LIMOUSIN

## 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025– 31 AOUT 2026

Le comité Régional UFOLEP met en compétition, avec le concours des associations régulièrement affiliées, un Trophée du Limousin, MOTOCROSS et QUAD, ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes de ces disciplines.

### Activités autorisées au Trophée Ufolep Limousin :

- code activité 29030 : École de conduite dès 6 ans (sans CASM)
- code activité 29034 : Moto-cross, endurance tout terrain, course sur prairie, ... (avec un CASM)

### **ARTICLE 2 : CATÉGORIES ET NUMÉROS DE COURSE**

Les numéros attribués, pour chacune des catégories ci-dessous, seront distribués par les membres de la commission du Trophée du Limousin 2026.

Le Trophée est ouvert aux catégories suivantes aux conditions du tableau ci-dessous :

- ☞ **Éducatif** : 50cc, 65cc et 85 cc (Démonstration école de pilotage, sans classement et avec un test de pilotage valide)  
à partir de 6 ans
- ☞ **Solo A** : jusqu'à 90cc, ouverte aux « jeunes » âgés de 12 à 15 ans.
- ☞ **Jeunes 125 cc et Solo B1** :
  - Jeunes : ouverte aux pilotes de 13 ans à 17 ans pour une cylindrée 125 cc 2 temps
  - Solo B1 : à partir de 18 ans pour une cylindrée 125 cc 2 temps
- ☞ **Solo B2** : ouverte aux pilotes âgés de 15 ans et plus pour une cylindrée entre 150 cc 2 temps max et 250cc 4 temps max
- ☞ **Solo C** : ouverte aux pilotes de 16 ans et plus pour une cylindrée de 250 cc (2 ou 4 temps) à 450cc 4 temps et motos électriques.
- ☞ **Prestige + et Féminines**:
  - Prestiges + : ouverte aux pilotes de 47 ans et plus, pour une cylindrée supérieure ou égale à 125cc
  - Féminines : ouverte aux pilotes de 14 ans et plus pour une cylindrée supérieure ou égale à 125 cc
- ☞ **Quad** : ouverte aux pilotes de 14 ans et plus utilisant des machines de 125 cc à 450 cc 4 temps
- ☞ **Prestige** : ouverte aux pilotes vétérans de 40 ans et +, pour une cylindrée supérieure ou égale à 125cc

**ARTICLE 3 : LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES**

Tous les pilotes licenciés aux clubs affiliés UFOLEP peuvent s'inscrire suivant leur âge et la cylindrée de leur machine.

**ECOLE DE CONDUITE : LES CATEGORIE D'AGES / CYLINDREES****A1 – MOTO-CROSS SOLO**

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 14ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

**A2 – QUAD CROSS**

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	65cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	
A partir de 7ans	65cc 2T à 90cc 2T maxi 65cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 13ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

**2 – LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES EN COMPETITION****C – QUAD CROSS**

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h00 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi – 250cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 16ans	450cc 2T ou 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 18ans	Libre	

**B – MOTO-CROSS SOLO**

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi	Manche 25 min max repos entre manche 45 min 1h15 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4tT maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	
A partir de 14ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 16ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi	

## LES CATEGORIES DU TROPHEE DU LIMOUSIN

CATÉGORIE	CYLINDRÉE	CONDITIONS
Éducatifs	50cc, 65cc et 85 cc et être âgé de 6 ans minimum	Test de pilotage - Guidon or ou argent
Solo A	<u>Jusqu'à 90 cc</u> ouverte aux « jeunes » âgés de 12 ans révolus à 15 ans (ne pas avoir 16 ans à la date de référence (cf réglementation nationale)	Licence 2025-2026+CASM
Jeunes 125 cc Et Solo B1	<u>Jeunes 125</u> : Ouverte aux pilotes âgés de 13 ans révolus et avoir moins de 18 ans à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus pour une cylindrée de 125cc 2 temps ou 150cc 4 temps. <u>Solo B1</u> : Ouverte aux pilotes âgés de 18 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus pour une cylindrée de 125cc 2 temps ou 150cc 4 temps.	Licence 2025-2026+CASM
Solo B2	Ouverte aux pilotes de 15 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus, pour une cylindrée comprise entre <u>126cc et 250cc 4 temps</u>	Licence 2025-2026+CASM
Solo C	Entre + de <u>126cc et 250cc (2 ou 4 temps)</u> pour les pilotes âgés de 16 ans et plus <u>Cylindrée supérieure à 250cc (2 temps et 4 temps)</u> pour les pilotes âgés de 18 ans et plus <u>Motos électriques</u> pour les pilotes âgés de 16 ans et plus	Licence 2025-2026+CASM
Prestige + et Féminine	<u>Féminine</u> : Ouverte aux pilotes féminines de 14 ans et plus, utilisant des machines de <u>cylindrée supérieure ou égale à 125cc</u> <u>Prestiges +</u> : Ouverte aux pilotes de 47 ans et plus, utilisant des machines de <u>cylindrée supérieure ou égale à 125cc</u>	Licence 2025-2026+CASM
Prestige	<u>125 cm3 et plus</u> Ouverte aux pilotes âgés de 40 ans révolus à la date de référence cf réglementation nationale)	Licence 2025-2026+CASM
Quad	Ouverte aux pilotes âgés de 14 ans et plus, utilisant des machines de cylindrées suivantes : 125/250cc Ouverte aux pilotes âgés de 15 ans et plus, utilisant des machines de cylindrées suivantes : 125/250/450cc	Licence 2025-2026+CASM

 **Une super finale sera organisée à la fin des manches de la journée sur la base du volontariat entre les 40 meilleurs chronos cumulés des deux manches pour les catégories SOLO B1, SOLO B2, SOLO C et Jeunes 125cc sans point donné pour le trophée.**

### ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION SUR LES COURSE (2 choix possibles : TROPHEE ou OPEN)

Après consultation du tableau n° 1, le pilote complète toutes les rubriques de la feuille d'engagement en ligne

#### CHOIX 1 : POUR S'INSCRIRE AU TROPHEE DU LIMOUSIN

**Les pilotes du Trophée doivent s'inscrire sur la plateforme d'engagement de l'UFOLEP : engage-sports.com**

1. S'inscrire au Trophée en ligne : [engage-sports.com](http://engage-sports.com)
2. Régler l'inscription en ligne par carte bancaire (Compétition 35€ et Éducatifs 10 €)
3. Pour valider l'inscription au trophée, chaque pilote doit s'inscrire à chaque course également sur [engage-sports.com](http://engage-sports.com). et régler l'engagement de celle-ci.

**Date limite d'inscription fixée au 20 février 2026.**

**Les organisateurs vous feront parvenir vos confirmations d'engagements directement par mail pour chaque course.**

ATTENTION : en cas d'un trop grand nombre de demandes d'inscriptions au Trophée, les pilotes seront prioritaires en fonction du nombre de courses sélectionnées et de l'ordre d'inscription (suivant le nombre de participants, ceux inscrits à toutes les courses puis ceux inscrits à au moins 7 courses et ainsi de suite).

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION = 20 février 2026**

**REUNION DE LA COMMISSION = 27 février 2026**  
**(Attribution numéro et retour de la confirmation par mail)**

ATTENTION 2 : ne seront retenues que les inscriptions complètes et reçues dans les délais impartis.

ATTENTION 3 : toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entraînera un non remboursement du règlement de la course et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

## **CHOIX 2 : POUR S'INSCRIRE SUR UNE EPREUVE – EN OPEN (hors Trophée)**

**Les pilotes OPEN (hors trophée) doivent s'inscrire directement auprès du club organisateur**  
**(Adresses des clubs en page 14 et 15).**

Le club organisateur pourra donner aux participants la possibilité de l'engagement en ligne sur :

<http://inscriptions.ufolep.org>

1. Remplir la feuille d'engagement en OPEN complétée et signée (page 17)
2. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse postale pour recevoir, de la part de l'organisateur, votre confirmation d'engagement et votre numéro de course.
3. Rédiger 1 chèque de caution de 60 €, à l'ordre de l'Ufolep 23, pour toutes les catégories sauf pour les éducatifs (1 chèque de 20 € de caution). Le chèque de caution sera encaissé à l'issue de la course si le pilote ne s'est pas présenté le jour de la course (absence non-justifiée).

ATTENTION : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des demandes.

ATTENTION 2 : le numéro de course sera attribué par l'organisateur.

ATTENTION 3 : toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entraînera l'encaissement du chèque de caution et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

## **ARTICLE 4 ter: CHANGEMENT DE CATEGORIE**

Le pilote qui demandera un changement de catégorie dans la saison en raison de son âge ou d'un changement de cylindrée pourra accéder à la catégorie demandée mais perdra les points marqués dans la catégorie quittée.

## **ARTICLE 5 : LE JOUR DE L'EPREUVE**

### **LE JOUR DE LA COURSE – DE L'EPREUVE**

1. Chaque pilote se conforme au règlement particulier du club organisateur et se présentera muni de sa licence 2025/2026 ou de la licence une manifestation, de son CASM ou du test de pilotage pour les éducatifs, et de son passeport complété.
2. Chaque pilote présentera sa (ou ses) machine(s) avec **équipement minimum obligatoire soit :**
  - Son (ou ses) casque(s) homologué
  - Ses bottes
  - Son pare-pierres et sa protection dorsale homologué
  - Pour les éducatifs, 1 tour de cou
  - Son transpondeur fixé sur la moto en fonction des directives données lors de son retrait

ATTENTION : LES PILOTES, QUI NE SE PRESENTERONT PAS AVEC LA TENUE EXIGEE AU CONTROLE TECHNIQUE, SERONT IMMEDIATEMENT EXCLUS DE L'EPREUVE ET SANS REMBOURSEMENT DE LEUR ENGAGEMENT.

☞ **Pilotes absents**

Tout pilote qui ne peut participer à l'épreuve informe le club organisateur (pour un pilote Open) ou l'Ufolep 23 (pour un pilote du Championnat) **48 heures minimum avant l'épreuve et produit un justificatif** (certificat médical, devis du mécanicien, cas de force majeure)

À défaut de justificatif valable, le règlement de la course fait en amont ne sera pas remboursé.

## **ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT MACHINES**

Règlementation en vigueur : [UFOLEP - MOTO - Réglementation](#) et [Règles techniques et de sécurité | FF Moto](#)

### **Numéros et plaques**

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs des chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en tailles et en couleurs soit :

Solo A	Plaques blanches	Numéros Noirs	Prestige Prestige +	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo B et 125	Plaques Noires	Numéros blancs	Féminine	Plaques Rose	Numéros Noirs
SoloC/D	Plaques vertes	Numéros blancs	Quads	Plaques blanches	Numéros Noirs

**Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite, le sigle de la fédération délégataire ne doit pas apparaître. Toute autre marque distinctive (nom, prénom, logo Ufolep) doit être discrète (hauteur 3cm max) sur les plaques avant et latérales.**

### **Dimensions des plaques et numéros**

Les dimensions des plaques de courses sont 280 mm x 235 mm. Elles seront au nombre de 3 : 1 frontale et 2 latérales

Dimensions des chiffres : hauteur 140 mm, épaisseur 25 mm, largeur 80 mm (sauf le 1=25mm), espacement entre deux chiffres de 25 mm

Pour les quads, les plaques avant seront de 150x200mm et les plaques arrière de 230x280 mm avec des chiffres de 140mm de haut minimum. Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis

### **Sécurité et bruit**

Les machines devront être conformes aux normes constructeur, à la législation, aux règles de sécurité et de cylindrée et aux règles techniques



**RAPPEL : Tous les engins motorisés de loisirs doivent être déclarés auprès de la Préfecture. Cette déclaration entraîne la délivrance d'un numéro d'identification unique qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin**

**Obligation d'un tapis environnemental sous chaque machine.** Un responsable contrôlera systématiquement la présence d'un tapis sous les motos à chaque épreuve. En cas d'absence de ce dernier, 1 avertissement sera donné aux pilotes. Si à la 2ème visite, le tapis n'est pas présent, le pilote sera obligé d'acheter un tapis environnemental auprès de l'organisateur sous peine de se voir disqualifié.

## **ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT PILOTE**

Règlementation en vigueur : [UFOLEP - MOTO - Réglementation](#) et [Règles techniques et de sécurité | FF Moto](#)

Les pilotes devront être équipés de tenues conformes aux règles de sécurité dès qu'ils seront sur leur machine :

- ☞ **Vêtements Pendant les activités**, les participants doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente couvrant le mollet
- ☞ **Equipements** : Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales reconnues par la FIM. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Les casques fabriqués de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du participant uniquement en détachant ou en coupant la jugulaire. Les participants peuvent utiliser des lunettes ainsi que des visières de protection, elles doivent être en matière incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.
- ☞ L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est hautement recommandée.
- ☞ **Le tour de cou est OBLIGATOIRE pour les Educatifs.**

☞ **Les caméras (type GoPro) sont strictement interdites sur les casques.**

## **ARTICLE 8 : L'ÉPREUVE**

Toute manifestation de véhicules terrestres à moteur est sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de course qui font appliquer le règlement prévu par la commission régionale UFOLEP de moto cross. Entre autres :

- ☞ Parc Pilotes : accès réservé aux pilotes et aux licenciés impliqués dans l'épreuve.  
1 véhicule, équipé d'un extincteur ; avec sa remorque seront admis pour chaque pilote  
Les emplacements et accès prévus, les obligations et interdictions mis en place par le club organisateur seront respectés
- Les mini motos et vélos sont interdits dans les parcs**
- ☞ Piste : Les pilotes et accompagnateurs devront respecter le règlement particulier ainsi que les directives de l'organisateur et du directeur de course
- ☞ Comportement, respect : Le pilote reste seul responsable de son comportement et de celui de ses accompagnateurs. Tout acte antisportif ainsi que le non-respect du règlement ou des recommandations du directeur de course entraînera des sanctions.

## **ARTICLE 8 bis : ANNULATIONS**

### **1. Annulation d'une épreuve le jour de la course**

En cas d'annulation d'une épreuve avant le départ de la 1ère manche, l'organisation remboursera le chèque d'engagement des pilotes présents.

Les pilotes présents participant au Trophée du Limousin se verront attribuer un forfait de 10 points pour cette épreuve

## **ARTICLE 9 : TECHNIQUE DE COURSE**

Le déroulement de l'épreuve est proposé dans le règlement particulier par le club organisateur avec l'accord de la délégation départementale UFOLEP.

Seul le directeur de course pourra modifier le déroulement pour des raisons de sécurité (tracé, emploi du temps...)

Le Jury officiel de l'épreuve est constitué :

- ☞ du Directeur de Course,
- ☞ du Président de l'Association organisatrice de l'épreuve,
- ☞ du représentant des commissaires de piste,
- ☞ du délégué des pilotes
- ☞ du Délégué Départemental UFOLEP (ou son représentant).

Le jury prend des décisions à la majorité des membres présents, le Directeur de Course ayant voix prépondérante en cas d'égalité. Le texte de la réclamation ainsi que le compte-rendu de la décision du jury doivent être joints au rapport de clôture de l'épreuve.

## **TROPHEE DU LIMOUSIN 2026 - ORGANISATION**

CATEGORIES	ESSAIS CHRONOMETRES	NOMBRE DE MANCHES	DUREE	REPOS MINI ENTRE MANCHE
Educatifs		3 démonstrations	10 minutes maxi	1h mini
Solo A	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	1 h mini
Solo B1 et Jeunes 125 cc	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 min
Solo B2	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn

Solo C/D	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn
Quads	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn
Prestige	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn
Prestige + / Féminines	2 tours de reconnaissance + 10 minutes d'essais chronométrés	2 manches	15 mn + 1 tour	45 mn

**Pendant les essais : interdiction d'arrêt sur la piste et aucun départ autorisé**



+ 1 « Super Finale » qui sera composée des 40 pilotes sélectionnées (en Solo B1 et B2, Jeunes 125 et en Solo C) sur la base du cumul « temps/tours » réalisés lors des manches 1 et 2.

Cette « Super Finale » ne permettra pas aux pilotes de marquer des points supplémentaires au trophée et sera sur la base du volontariat (aucune obligation de participation). **Temps de roulage ; 15 minutes + 1 tour**

#### **ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DES POINTS PAR MANCHE**

**Pour les manches 1 et 2 :**

Place	Points										
1	50	8	33	15	26	22	19	29	12	36	5
2	44	9	32	16	25	23	18	30	11	37	4
3	40	10	31	17	24	24	17	31	10	38	3
4	38	11	30	18	23	25	16	32	9	39	2
5	36	12	29	19	22	26	15	33	8	40	1
6	35	13	28	20	21	27	14	34	7		
7	34	14	27	21	20	28	13	35	6		

**Concernant l'ordre de départ des éducatifs : ils partiront TOUJOURS en 3<sup>ème</sup> position pour les essais et toujours en 1<sup>ère</sup> position pour les manches 1 et 2. Et ce, sur toutes les courses. Rotation souhaitée pour toutes les autres catégories.**

#### **Mise en grille**

La mise en pré grille sera effectuée par un commissaire administratif ou de piste, dument identifié par un gilet, sous le contrôle du responsable

- 1- L'entrée en grille de la 1<sup>ère</sup> manche se fera en fonction du meilleur temps réalisé lors des essais chronométrés
- 2- L'entrée en grille de la 2<sup>ème</sup> manche se fera en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente
- 3- L'intervalle entre chaque manche pour les différentes séries devra respecter la réglementation en cours.

## **ARTICLE 10 bis : CLASSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION EN COURS DE MANCHE – Toutes catégories**

**1 – Drapeau rouge :** Arrêt immédiat de la course par le Directeur de course, le classement s'effectue de la sorte :

- ☞ Si 50 % du temps de course effectué : classement selon les places du tour précédent l'arrêt de la course
- ☞ Si moins de 50% du temps de course effectué : annulation de la manche

**2 – Un pilote ne termine pas la manche :** panne, abandon, blessure soit 3 situations ;

- ☞ Le pilote ne fait pas 1 tour complet : considéré comme non partant, ne marque pas de point
- ☞ Abandon et sortie de la piste : 1 point. Pour marquer les points attribués à la place réalisée le pilote devra passer le drapeau à damiers
- ☞ Blessure pendant la manche : si évacuation par les secours, attribution des points en fonction de la place réalisée au classement de la manche

## **ARTICLE 11 : SUPER TROPHEE de France 2026 (DATE ET LIEU A CONFIRMER)**

Sélection au STF : Les pilotes sont retenus sur la base du volontariat et devront s'inscrire pour être sélectionnés par les membres de la commission de l'Ufolep 23. Les pré-inscriptions au STF 2026 seront disponibles dès le début du mois de juin 2026 à l'Ufolep 23.

Les pilotes sélectionnés au STF 2026 représenteront la Région de Nouvelle Aquitaine.

En cas de candidatures trop nombreuses, seront retenus les classements du Trophée du Limousin par catégorie ainsi que l'assiduité sur le Championnat 2026.

Une série éducative du Trophée du Limousin sera proposée (également soumise à pré-inscription).

Chaque région est soumise à un quota d'engagés par catégorie et ne peut le dépasser. Les quotas de pilotes, par Région et par catégorie, ne sont pas encore définis. Nous les communiquerons dès la parution de ces derniers par la Commission Nationale Moto de l'Ufolep.

## **ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES**

### **Récompenses sur les épreuves :**

Dans chaque catégorie, les 3 meilleurs pilotes seront récompensés à l'issue de chaque épreuve ET selon le classement au SCRATCH des séries de l'épreuve sportive concernée.

## **ARTICLE 13 : LES MODALITES DE CLASSEMENTS**

### **Modalités de classement sur la course :**

Les pilotes seront classés au scratch sur le cumul des 2 manches réalisées.

### **Modalités de classement au Trophée MX du Limousin :**

Par contre, au classement du Trophée, le responsable de catégorie prendra la place effectuée au scratch de l'épreuve et établira le classement en fonction des points marqués suivant la place. Par exemple, le pilote N°1 finit 1<sup>er</sup> au classement scratch de la course, le responsable de catégorie lui attribuera donc 50 points au Trophée.

*Divers : en cas d'ex-aequo par points marqués à l'issue des manches de l'épreuve, c'est le cumul du temps des manches roulées (via les transpondeurs) qui fera foi pour établir le classement et départager ainsi les pilotes.*

## **ARTICLE 13 : SANCTIONS**

Conformément aux règlements généraux de l'UFOLEP, des sanctions directes (déclassement ou exclusion) peuvent être prononcées par le Directeur de Course, des sanctions complémentaires pouvant être prononcées par les instances disciplinaires de l'UFOLEP.

Toute sanction directe ou demande de sanction complémentaire devra être notifiée sur le rapport de clôture de l'épreuve.

**Les essais chronométrés sont obligatoires et se feront par catégorie.** Un pilote qui n'aura pas effectué les essais réglementaires se verra refuser le droit de participer aux épreuves.

Afin d'éviter les fraudes, les contrôles seront renforcés au niveau des essais et à l'arrivée en pré-grille (enlever éventuellement le casque et vérification des dorsales et du bracelet pilote, contrôle sonométrique inopiné, éthylotest...). Toute fraude décelée sera sanctionnée par l'expulsion du pilote du Trophée.

Le simple fait de participer à une épreuve **implique l'acceptation du présent règlement** et de la décision du Comité Directeur UFOLEP en dernier recours pour toutes les contestations qui pourraient se présenter sur son interprétation et son application ou toute difficulté qui ne serait pas prévue par le règlement.

**Tout manquement au présent règlement sera mentionné sur le rapport de clôture de l'épreuve et pourra entraîner la convocation de la Commission de Discipline compétente.**

#### **ARTICLE 14 : RECLAMATION**

**Toute réclamation devra être formulée, par écrit, et remise au Directeur de Course dans les 30 mn après la fin de la manche, accompagnée d'une caution de 50.00 €.**

Le Directeur de course devra réunir le jury de l'épreuve qui étudiera la réclamation. Si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury, la caution sera restituée, sinon elle sera versée à la Trésorerie du Comité Régional.

#### **ARTICLE 15 : ÉDUCATIFS**

Ce sont les jeunes pilotes qui sont titulaires du test de pilotage ou du guidon d'argent, qui effectuent une démonstration sur des machines correspondant à leur âge.

- ☞ Les éducatifs évolueront sous le couvert d'un éducateur moto licencié et formé (diplôme)
- ☞ Respect des correspondances âges/types des machines (tableau p 3)
- ☞ Le temps de démonstration sera de 10 mn maximum
- ☞ Le départ par vague est obligatoire
- ☞ Aucun classement ne sera formulé
- ☞ Tous les participants seront récompensés

Face aux abus de certains parents les saisons précédentes, l'accès à la piste est désormais encore plus réglementé pendant la démonstration des Éducatifs. En dehors du Directeur de course, de l'Éducateur départemental et référent du Trophée (Jean SALESSE) et des commissaires de piste, seules seront admises les personnes accréditées par l'Éducateur départemental « commissaires éducatifs » titulaires de leur licence (qui sera portée via un tour de cou et visible), équipé d'un gilet jaune exclusivement et identifiées après vérification par le Directeur de course ou le Responsable de la grille.

**En cas de non-respect de ces consignes par un accompagnateur, l'enfant sera immédiatement exclu et sera convoqué en vue d'une (éventuelle) sanction disciplinaire.**

## **DATES DE TEST DE PILOTAGE ET ENTRAINEMENTS 2026**

- ☞ Les tests de pilotage sont suivis d'une séance d'entraînement sur le circuit concerné avec la validation d'un animateur Moto Ufolep.
- ☞ POUR RAPPEL, chaque éducatif participant à une démonstration d'école de conduite devra présenter sa licence en cours de validité, son test de pilotage ainsi que son passeport 2026.

## **ARTICLE 16 : DIVERS**

Tout problème non évoqué dans ce règlement sera débattu par la Commission Sportive et soumis à l'approbation du Comité Directeur UFOLEP 23.

Le présent règlement prend effet à compter de la date de la parution du calendrier 2026.

La commission se réserve le droit d'apporter toute modification si nécessaire.

## **CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE**

**Le C.A.S.M** est obligatoire sur circuit fermé pour toutes les disciplines concernant la moto (motocross, mob-vitesse, solex, quad...) tant pour:

- ☞ Les épreuves comptant pour un championnat
- ☞ Les entraînements pour les personnes mineures (+ de 12 ans révolus) et majeures
- ☞ LE C.A.S.M EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES NOUVELLES LICENCES
- ☞ Le C.A.S.M a lieu sur une journée. Vos connaissances théoriques et techniques sont évaluées.

Pour les jeunes qui n'ont pas encore l'âge requis (12 ans révolus) pour passer le C.A.S.M, la pratique éducative est autorisée dans une association étant déclarée comme "ECOLE DE CONDUITE MOTO" (activité encadrée par des éducateurs UFOLEP) dès l'âge de 6 ans. Pour participer aux démonstrations organisées lors des épreuves, les jeunes doivent avoir passé un test de pilotage.

### **Dates de cessions du CASM 2026**

**Inscriptions Ligue Motocycliste du Limousin**

+

**Consultations des dates de session sur le lien ci-dessous.**

<http://www.liguemotolimousin.fr/la-pratique-de-la-moto/formations-des-pilotes.html>

**ENTRAINEMENTS POUR LES LICENCIES UFOLEP ET LES ECOLES DE CONDUITE UFOLEP**

CLUB	REPOSABLES	CONTACT	JOUR	HORAIRES	TERRAIN
MC LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD	07 80 01 92 97	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> DIMANCHE 12 et 26/01, 09 et 23/02, 09/03/25	10H – 12H 13H30- 17H	Les Fayes 23000 LA BRIONNE
TEAM BETHENET	Eric MICAT Thierry MICAT Yves LAGONOTTE Nicolas CHAUVEAU	06 76 09 99 22 07 87 21 14 88 06 40 78 39 39 06 30 63 58 27	LE DIMANCHE SUR DEMANDE	10H – 17H	BETHENET 36190 POMMIERS
MC COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE	06 19 85 78 98 06 77 93 59 54	TOUS LES 15 JOURS <a href="http://www.mcc87.siteew.fr">www.mcc87.siteew.fr</a>	10h - 12h 14h - 17h30	COMPREIGNAC 87
MC CROZANT	Kévin BASGROT Pauline PAQUIGNON	05 55 63 81 13 06 58 34 17 61 06 70 72 71 42	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> DIMANCHE (si mauvais temps)	10H – 12H 14H- 17H	Le Puy Barriou 23160 CROZANT
AMICALE MORTEROLLES	Frédéric TETY Amandine TETY Florence TETY	06 89 41 20 65 06 08 80 06 23 06 20 89 14 72	TOUS LES 15 JOURS <a href="http://motocrossmorterolles.free.fr">motocrossmorterolles.free.fr</a> Facebook « Motocross Bessines Morterolles »	10h – 12h 14h - 17H30	La Lande de Chez Canard, Morterolles 87250 BESSINES SUR GARTEMPE
L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LE CERF Delphine DESBOUDARD	06 84 41 14 32 06 68 53 83 27	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> DIMANCHE	10H – 12H 13H30- 18H30	Route de COUX 23700 AUZANCES
QUAD ROMC	PIERRE ALAIN ROBIN	06 47 22 68 31	A CONTACTER		« La Chassagne » 87600 ROCHECHOUART
MC VAREILLES	ELIANE CERBELAUD	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05	TOUS LES DIMANCHES SUR DEMANDE	10H – 12H 13H30- 17H	Le Moulin de Clairbize 23300 VAREILLES
MOTO VERTE VIERZONNAISE	GERARD DESMOULINS	06 18 92 29 76	1 <sup>er</sup> 3 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> WEEK END	10h – 18h	18100 VIERZON
AS. MECA. PRISSAC	BAPTISTE RENAUD JULIEN BIENVENUT	06 50 01 89 28 06 07 24 93 61	Voir facebook	9h30 - 12h	Circuit des Chaumes de la Lande, route de Luzeret 36370 PRISSAC
M.C. CASTELROUSSIN	MATTHIEU MORIZOT	06 33 00 63 91	SUR DEMANDE	10h-17h	Les Tourneix 36250 SAINT MAUR
MOTO CLUB HOULIEROIS	Patrick PERRIN	06 37 06 29 12	SUR DEMANDE	10h-17h	87480 SAINT PRIEST TAURION

**Comité départemental UFOLEP Creuse :**

UFOLEP 23  
12 rue de Londres  
23000 GUERET  
05 44 30 07 96

[secretariat.ufolep23@orange.fr](mailto:secretariat.ufolep23@orange.fr) - <http://www.cd.ufolep.org/creuse> -  
<https://www.facebook.com/ufolep.creuse/>

**Responsable du Trophée UFOLEP Limousin de Motocross :**

Véronique Michnowsky, directrice UFOLEP 23

05 44 30 07 96 - 06 76 06 25 97 – [ufolep23@wanadoo.fr](mailto:ufolep23@wanadoo.fr)

**LES RESPONSABLES CATEGORIES, INSCRIPTIONS ET CLASSEMENTS :**

Catégories	Responsables	Adresses	Téléphone	Mails
Solo A	M. FORICHON Hugues	2 Brosse 23270 CLUGNAT	07 63 33 56 75	<a href="mailto:hugues.forichon@gmail.com">hugues.forichon@gmail.com</a>
Junior – 125cc et Solo B	Mme VIDAL Delphine	38 rue Malleret 23000 GUERET	06 77 80 81 28	<a href="mailto:nathaga23@gmail.com">nathaga23@gmail.com</a>
Solo C/D	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	<a href="mailto:josette.galateau@gmail.com">josette.galateau@gmail.com</a>
Prestige et Féminine	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	<a href="mailto:josette.galateau@gmail.com">josette.galateau@gmail.com</a>
Quads	Mme BIANCHI Lyna	Le Poumeraud, 23460 ST MARC A LOUBAUD	06.75.48.71.93 ou au 05.55.83.29.83	<a href="mailto:lbsollier@hotmail.fr">lbsollier@hotmail.fr</a>
Educatifs	M. SALESSE Jean		06.75.06.76.37	<a href="mailto:contact@salesseformation.fr">contact@salesseformation.fr</a>

## LES CLUBS UFOLEP RATTACHES AU TROPHEE MX 2026 DU LIMOUSIN

DEP	CLUB	PRÉSIDENT	CORRESPONDANT	TÉLÉPHONE-MAIL
23	MC LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD 3 Route de la Gare 23000 LA BRIONNE	Alexandre GIVERNAUD Jérôme HERNANDEZ	06.63.85.13.57 06.07.27.13.62 <a href="mailto:mclabronne@gmail.com">mclabronne@gmail.com</a>
23	LONGECHAUD MC	Arnaud VIBIEN 14 Longechaud 23000 ST Sulpice LE GUERETOIS	Michelle MILHIET 4 Longechaud 23000 ST Sulpice LE GUERETOIS	06 61 73 28 26 <a href="mailto:avibien25@gmail.com">avibien25@gmail.com</a> 05 55 41 13 99 <a href="mailto:longechaudmc@orange.fr">longechaudmc@orange.fr</a>
23	TEAM TROOP ENDURO	Anthony VILLATTE La Vallette 23600 ST PIERRE LE BOST	Hugues FORICHON Brosse 23270 CLUGNAT	06 85 32 09 37 <a href="mailto:anthonyvillatte@yahoo.fr">anthonyvillatte@yahoo.fr</a> 06 99 07 52 61
23	MC VAREILLES	Eliane CERBELAUD Chebranne 87160 ARNAC LA POSTE	IDEM	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05 <a href="mailto:mcvareilles@orange.fr">mcvareilles@orange.fr</a>
23	CROZANT MC	Kevin BASGROT 13 la Querlière 23160 CROZANT	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61	05 55 63 81 13 <a href="mailto:crozantmotoclub@orange.fr">crozantmotoclub@orange.fr</a>
23	L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LECERF 26 rue de Sarcelle 23700 AUZANCES	Delphine DESBOUDARD 06 68 53 83 27	06 84 41 14 32 <a href="mailto:seb.maraud@gmail.com">seb.maraud@gmail.com</a>
23	LES DEMONTES PNEUS DE MARSAC	Alexandre MAJOREL 30 avenue du Limousin 23210 MARSAC + Gwendal SIMARD 1 Le Peyronnet 23240 LE GRAND BOURS	Célia PINGAUD 06 47 50 55 60	06 38 02 54 11 (Alexandre) 06 78 60 62 25 (Gwendal) <a href="mailto:marsacmotoclub@gmail.com">marsacmotoclub@gmail.com</a>
23	MOTO CLUB SAINT SEBASTIEN	Pradeau Simon 2 impasse du Vignoble 36200 CEAULMONT		06 44 27 80 46 <a href="mailto:simon.pradeau@icloud.com">simon.pradeau@icloud.com</a>

23	LES I-RONDELLES	Olivier GERBAUD 1 rue de la Fontaine 23200 SAINT AMAND	Coudert Adeline 23 Puyboube 23200 SAINT ALPINIEN	06 48 88 11 49 06 76 26 26 47 09 <a href="mailto:coudertadeline23@gmail.com">coudertadeline23@gmail.com</a>
23	TEAM PL2N	Nouallet Aurélien Riboulet Sylvain	NOUALLET AURELIEN 18 LES PLATS 23000 ST FIEL	06 83 43 73 41 07 61 11 50 37 <a href="mailto:teampl2n@hotmail.com">teampl2n@hotmail.com</a>
87	M.C. COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE Mairie 4 place du 11 novembre 87140 COMPREIGNAC	IDEM	06 19 85 78 98 <a href="mailto:mcc87140@gmail.com">mcc87140@gmail.com</a>
87	A.M MORTEROLLES	Frédéric TETY Mairie 1 place de la Liberté 87140 COMPREIGNAC	Amandine TETY 06 08 80 06 23 Florence TETY 06 20 89 14 72	06 89 41 20 65 <a href="mailto:motocross.morterolles@gmail.com">motocross.morterolles@gmail.com</a>
87	QUAD ROMC	Pierre-Alain ROBIN 20 Route De La Pouge 87600 ROCHECHOUART	IDEM	06 47 22 68 31
87	MOTO CLUB HOULIEROIS	Denis Guillaume 87480 SAINT PRIEST TAURIAN	IDEM	<a href="mailto:mchoulierois@hotmail.com">mchoulierois@hotmail.com</a>
36	TEAM BETHENET	Eric MICAT 23 Bis Rue Grande 36190 POMMIERS + Thierry MICAT et Yves LAGONOTTE	Nicolas CHAUVEAU 06 30 63 58 27 <a href="mailto:nicolaschauveau@orange.fr">nicolaschauveau@orange.fr</a>	07 87 21 14 88 - 06 30 63 58 27 <a href="mailto:nicolaschauveau@orange.fr">nicolaschauveau@orange.fr</a> - 06 76 09 99 22 <a href="mailto:eric.micat@enedis.fr">eric.micat@enedis.fr</a>
36	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	Matthieu MORIZOT Les Tourneix, 36250 SAINT MAUR	IDEM	06 33 00 63 91 <a href="mailto:motoclubcastelroussin.36@gmail.com">motoclubcastelroussin.36@gmail.com</a>
36	ASSO DES SPORTS MECANIQUES DE PRISSAC	Julien BIENVENUT 14 Pars Jacques Chirac, Bat B 43925 RUEIL MALMAISON Baptiste RENAUD 9 Vavres 36340 MAILLET	IDEM	06.07.24.93.61 <a href="mailto:julien.bienvenut@gmail.com">julien.bienvenut@gmail.com</a> 06.50.01.89.28 <a href="mailto:renaud.baptiste@live.fr">renaud.baptiste@live.fr</a>
18	MOTO VERTE VIERNONNAISE	Gérard DESMOULINS 877 rte de la Blandinerie 18500 VIGNOUX/barangeon	IDEM	06 18 92 29 76

# CALENDRIER UFOLEP DU LIMOUSIN 2026

NB : Les courses grisées sont sélectives pour le Super Trophée de France

DATE	CLUB	LIEU	CATEGORIES	STATUT
26 AVRIL 2026	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	CHATEAUROUX (36)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES – QUADS - OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE
08 MAI 2026	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES – OPEN + trophée Marie -Pierre <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE
07 JUIN 2026	ASSOCIATION DES SPORTS MECANIQUES DE PRISSAC	PRISSAC (36)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES – SOLO B2 SOLO C - PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES – QUADS - OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE
28 JUIN 2026	MOTO CLUB SAINT SEBASTIEN	SAINT SEBASTIEN (23)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES - OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE
05 JUILLET 2026	MOTO CLUB VAREILLES	VAREILLES (23)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES – QUADS - OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE
26 JUILLET 2026	TEAM BETHENET POMMIERS	BETHENET (36)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES – QUADS - OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE
DATE À CONFIRMER EN 2026			<b>DOSSIER TRANSMIS ULTERIEUREMENT</b>	<b>SUPER TROPHEE DE FRANCE</b>
30 AOUT 2026	TEAM PL2N	ST SULPICE LE GUERETOIS (23)	EDUCATIFS SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES - OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	COURSE SUR PRAIRIE <b>TROPHEE</b>
20 SEPTEMBRE 2026	CROZANT MOTO CLUB	CROZANT (23)	SOLO A - SOLO B1 et JEUNES- SOLO B2 SOLO C – PRESTIGES FEMININES - PRESTIGES – OPEN <b>PASS'MANIFESTATION</b>	TROPHEE

**DEMANDE D'ENGAGEMENT****HORS TROPHEE MX 2026**

N° SOUHAITE

**PARTICIPANT**

NOM \_\_\_\_\_

Licence 2025/2026 N° \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

CASM N° \_\_\_\_\_

Date naissance \_\_\_\_\_

Test pilotage \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Club \_\_\_\_\_

Tél. fixe \_\_\_\_\_

Moto Marque \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_

Type \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Cylindrée \_\_\_\_\_

N° Préfecture \_\_\_\_\_

**ÉPREUVE**

LIEU \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_ Organisateur \_\_\_\_\_

Catégorie souhaitée :

Educ moto	Solo B1 / 125cc Juniors	Prestige	Solo A	Solo B2	Solo C/D	Quad	Prestiges + / Féminine
-----------	----------------------------	----------	--------	---------	----------	------	---------------------------

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature pilote

**AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les pilotes mineurs)**

Je soussigné \_\_\_\_\_ père, mère, tuteur \*

Responsable du pilote \_\_\_\_\_

l'autorise à participer à l'épreuve motocycliste désignée ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature des parents

\* Rayer les mentions inutiles

**Compléter toutes les rubriques et adresser cette demande 15 jours au plus tard avant l'épreuve ainsi que le chèque de caution et une enveloppe timbrée à votre adresse au RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR**



Réservé à l'Organisateur \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_

Moto Marque \_\_\_\_\_

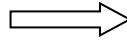
Prénom \_\_\_\_\_

Type \_\_\_\_\_ Cylindrée \_\_\_\_\_

Vous êtes inscrit pour l'épreuve du \_\_\_\_\_.

Catégorie \_\_\_\_\_

N°





## FICHE INSCRIPTION DES OFFICIELS UFOLEP – COMMISSAIRES DE PISTE

Nom :

Prénom :

N° de Licence UFOLEP :

Numéro de téléphone :

Mail :

Personne à mobilité réduite : OUI      NON

*(pour faciliter vos déplacements sur les courses)*

Souhaitez-vous que nous mettions à votre disposition :

- Une chasuble orange : OUI      NON
- Un lot de drapeau :      OUI      NON

Souhaitez-vous effectuer une demande de « DONS aux Œuvres » pour valoriser vos indemnités kilométriques dans le cadre de vos missions de bénévoles ?

OUI      NON

DATES	COURSES	CONTACTS CLUBS	PRESENCE SUR ½ JOURNÉE	PRESENCE SUR LA JOURNÉE ENTIERE
	LA BRIONNE (23)	Alexandre GIVERNAUD 07 80 01 92 97		
	PRISSAC (36)	Baptiste RENAUD 06 50 01 89 28		
	VAREILLES (23)	Eliane CERBELAUD 06 76 30 39 05		
	BETHENET (36)	Nicolas CHAUVEAU 06 30 63 58 27		
	CROZANT (23)	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61		
	LES TOURNEIX (36)	Matthieu MORIZOT 06 33 00 63 91		
	St PRIEST THAURION (87)	Guillaume DENIS 06 32 62 54 46		

Formulaire à retourner à l'UFOLEP 23 – 12 rue de Londres 23000 Guéret ou par mail à  
[secretariat.ufolep23@orange.fr](mailto:secretariat.ufolep23@orange.fr)

